



MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN

Le 27 novembre 2014

Le Moc dénonce le hold-up du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les écoles accueillant des élèves en difficulté

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles cherche-t-il à enfoncer encore un peu plus les établissements qui accueillent les élèves les plus défavorisés ? Le MOC s'interroge en tout cas sur la volonté de la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, de couper de manière conséquente dans les budgets de l'encadrement différencié (anciennement appelé enseignement à discrimination positive).

Dans la présentation de son budget, la ministre liste en effet, parmi les « mesures positives prises en enseignement », le fait que la totalité des moyens complémentaires alloués aux écoles qui scolarisent les 25% des élèves les plus précarisés cesseront d'exister à partir de la rentrée 2015, au profit de l'engagement de 350 enseignants ou conseillers pédagogiques pour toutes les écoles.

Le problème est que ces mêmes enseignants et conseillers pédagogiques ne seront donc pas forcément affectés dans les écoles qui bénéficient de l'encadrement différencié.

Ce sont pourtant ces écoles bénéficiaires de l'encadrement différencié, sélectionnées sur base de critères socio-économiques, qui ont le plus besoin de moyens pour lutter contre l'échec scolaire, et aider des familles dans l'incapacité de financer, par exemple, du matériel de cours ou des voyages scolaires.

La mesure est d'autant plus injuste et incompréhensible qu'elle touchera surtout les élèves de l'enseignement fondamental et principalement de l'enseignement maternel. Certaines écoles, pour leurs classes maternelles, perdront ainsi jusqu'à 25% du montant de leur subvention ! C'est d'autant plus inacceptable qu'une lutte efficace contre les inégalités scolaires nécessite précisément que l'on renforce les moyens à destination de l'enseignement fondamental.

A cet égard, le MOC tient à rappeler au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ses propres priorités. Dans sa déclaration de politique générale, celles-ci étaient de « lutter contre l'échec scolaire, élever le niveau de performance des élèves, viser l'excellence du système éducatif, et ainsi enrayer la reproduction des inégalités sociales ». La volonté de diminuer les budgets de l'encadrement différencié va totalement à l'encontre de ces objectifs.

Le MOC invite donc la ministre de l'Éducation à revoir sa copie en annulant cette disposition qui pénalisera une nouvelle fois les enfants et les familles les plus fragilisés.

Christian Kunsch,
Président du MOC.